

ABONNEMENTS & ANNONCES

ABONNEMENTS :
ANNUEL 10 francs
SEMESTRIEL 5 francs
TRIMESTRIEL 3 francs
UN MOIS 1 franc
TOUTES LES ANNONCES
SONT RÉCÉPÉES
Avec le plus grand soin
et la plus grande célérité
dans les bureaux de l'Administration
à Roubaix, 21, Grande-Rue
et dans les bureaux de la Rédaction
à Roubaix, 71, Grande-Rue
et à Tourcoing, 33, rue Carnot

LE NUMÉRO
5
Centimes

TOUS LES JOURS
SIX et HUIT pages

ÉDITION DU MATIN

BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Tél. 654 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

TOUS LES JOURS
SIX et HUIT pages

LE NUMÉRO
5
Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS

Abonnement mensuel, 1 franc
Abonnement trimestriel, 3 francs
Abonnement semestriel, 5 francs
Abonnement annuel, 10 francs
Tous les abonnements sont payés d'avance
à l'Administration, 21, Grande-Rue, à Roubaix

Le « Pluviôse » approche du port : la deuxième étape vers Calais

FERMETURE D'ÉCOLES CONGRÉGANISTES A ROUBAIX ET A CROIX. -- UNE FEMME ÉGORGÉE PAR SON MARI A GHELUWE, PRÈS MENIN

CHRONIQUE

Le Billet de Pétronille

M. Pierre Doublemard, ancien chef de bureau au ministère des finances, étendu sur son canapé, savourait après déjeuner un mokka congrément arrosé d'un respectable kirsch de la forêt Noire. M. Doublemard était vieux garçon, partant, très porté sur les choses de la bouche, comme eût dit ce pauvre Mousquet. Ce penchant à la gastronomie atteignait chez ce célibataire endurci, la vérité m'oblige à dire la bonne fortune de mettre la main sur un cordon bleu sans pareil. Personne aussi bien que sa gouvernante, Mlle Pétronille Grosbois, ne s'entendait à cuisiner de ces bons petits plats capables de faire monter l'eau à la bouche d'un convalescent du baron Brice, de réjouissante mémoire.

Pétronille, en tablier blanc et en bonnet à la Charlotte Corday, descendant la table pendant que son maître, la pipe aux dents, s'abandonnait aux douceurs d'une digestion facile ; certes, la brave fille avait pu être du temps des crinolines et des manches à gigot, une assez jolie personne, mais, au moment où commence ce récit, la vérité m'oblige à dire que ces charmes, avaient fait place à une maigre affreuse.

Pétronille allait et venait dans la salle à manger, semblant avoir quelque chose à dire à son maître, dont l'attitude nonchalante faisait songer au légendaire :

Ah ! qu'il est doux de ne rien faire !
de la blonde « Galathée ».

J'aurais quelque chose à demander à Monsieur ?

— Quoi donc, ma bonne ?

— Monsieur va sans doute me trouver sans gêne, mais j'aurais besoin de... vingt sous pour prendre un billet à la loterie des inondés du Pic du Midi.

Prenez, Pétronille, prenez !... et M. Doublemard, tira une pièce blanche qu'il remit à sa gouvernante.

Pétronille, un immense panier au bras, revenait de faire ses provisions au marché, quand M. Doublemard lui dit :

— Eh bien, Pétronille. Quel numéro avez-vous ?

— 717-034, Monsieur.

— Bonne chance ! et Monsieur Doublemard, en homme d'ordre qu'il était, inscrit sur son carnet le numéro du billet : 717-034.

Huit jours après, le vieux garçon rompit la bande d'un journal, et s'appropriait à attaquer l'article de fond quand on première page, l'entre-tient suivant lui sauta aux yeux :

« Le tirage de la loterie des inondés du Pic du Midi a eu lieu en présence des membres du Comité de la Presse, réunis à cet effet. L'heureux possesseur du numéro 717-034 a gagné le gros lot, une rivière de diamants, évaluée deux cents mille francs que le Comité reprend pour la même somme. »

« Avis à l'intéressé. »

L'ancien chef du bureau étendait la main vers un timbre pour sonner sa gouvernante, quand soudain il l'arrêta. Un soufre machiavélique flottait sur sa face rubiconde. Justement Pétronille entra, apportant des assiettes qu'elle plaçait sur un dressoir, elle casait discrètement la vaisselle sur les rayons, quand tout à coup elle lâcha son fardeau qui s'éfondra dans un vacarme épouvantable.

Que s'était-il donc passé ?

Ceci, chers lecteurs.

Pétronille venait de sentir sur sa joue parcheminée, se poser un adoucissant baiser, et comme elle se retournait pour tancer vertement le coupable, elle resta stupéfaite, en apercevant M. Doublemard, la bouche en cœur, le mollet cambré, dans l'attitude classique du Galant berger.

C'était bien en effet, M. Doublemard qui s'émançipait de la sorte, et la surprise de Pétronille augmenta, quand le patron lui dit avec un bon sourire :

— Ecoute, Pétronille, j'ai une confiance à te faire... Te l'avouerais-tu ? tu me plais... tu me plais énormément. Depuis de longues années tu es l'âme de la maison. Quant à moi, je vieillissais et les rhumatismes s'ournoient me guettent ; je veux faire une fin, une fin honnête, entendons-nous. J'ai pu apprécier tes qualités, et comme je ne crains pas de prendre chat en poche, je vais au fait sans ambages... Veux-tu être ma femme ?

— Monsieur veut rire... ?

— Du tout, je n'ai jamais été si sérieux. Monsieur n'y pense pas... et puis je suis vieille aussi, moi, et Monsieur le sait, je n'ai guère d'économies... ?

— Laissons-là ces plates questions d'intérêt. Réponds-moi oui ou non.

— Puisque monsieur y tient absolument...

Pour ma part, voici mes ressources : 4.227 francs de pension annuelle, ma petite maison de Bois-Colombes, estimée trente mille francs, plus en rente 3 %, Crédit foncier, Chemin de fer d'Orléans, une quinzaine de mille francs. Je ne parle que pour mémoire d'un stock de Panama qui peut se relever dans la suite. A ton tour.

— Oh moi, dit Pétronille, encore peu faite au tutoiement, je n'ai pas surpris votre bonne foi, et tout mon avoir se compose de quelques arpent de vigne en Bourgogne, et de six obligations de la Ville de Paris.

— Ça, c'est un hors-d'œuvre, fit Doublemard. Et la pièce de résistance ?

Quelle pièce de résistance ?

— Ah ! cachottière ! je t'y prends ! Et d'un air finaud :

— Connais-tu le numéro 717-034 ?

— Pas le moins du monde. Que signifie ce numéro ?

— Cela signifie, tête légère, que tu as à ton actif deux cent mille francs, entendis-tu, deux cent mille francs gagnés au tirage de la loterie des Inondés au Pic du Midi, par le numéro 717-034, et que tu ne t'en es probablement pas aperçue.

Ah ! Pétronille partit d'un formidable éclat de rire et dit à son époux :

— J'ai une excellente raison pour ne pas m'être aperçue de cette aubaine, attendu que je n'ai pas pris de billet. Les vingt sous étaient destinés à m'acheter une goutte de cognac, car vous étiez assez laidre sur le chapitre des liqueurs. Je vous ai dit un numéro, et vous avez pris cela pour de l'argent comptant.

« Diable ! laisse tomber cyniquement Doublemard, je suis roulé comme un chapeau d'Auvergnat ! »

Auguste Faure.

Catastrophe « Pluvieuse »

ON CONTINUE LES OPÉRATIONS DU RENFOULEMENT

La deuxième étape effectuée sans incident

Le submersible sera au port dimanche dans la journée

Calais, 4 juin. — Les opérations de renforcement du submersible Pluviose ont repris ce matin. On avait embarqué, hier soir, à marée basse, le mou des chaînes, afin que tout fut prêt pour le flux. A sept heures et demie, l'amiral Bellue se rend sur les lieux à bord du torpilleur 297, qui revient à huit heures chercher le ministre.

Bientôt l'atrilal du renforcement sotte et le remorqueur Mouton attèle dessus, le tire vers le port, toujours en suivant le tracé déterminé par le service hydrographique.

Aux 500 mètres, le Pluviose ne semble plus qu'à 300 mètres, à l'est des jetées, là où le fond est le plus bas, ne serait plus que de 7 mètres. A dix heures moins un quart, le Pluviose cesse de flotter, car la mer se retire.

L'amiral Bellue rentre à la gare-maritime et communique la note suivante :

« La deuxième étape a été effectuée sans incidents. Le « Pluviose » a été légèrement rapproché de la terre, gagnant trois mètres sur la hauteur de fond. Le tirant d'eau du groupe, chaland et « Pluviose », est de 15 mètres. »

De son côté le ministre déclare que le submersible sera au port demain matin ou à midi.

LES CORPS DES VICTIMES

Les préparatifs pour les recevoir

27 cercueils en chêne et plomb sont prêts

Calais, 4 juin. — MM. Mecq frères, entrepreneurs municipaux des pompes funèbres, ont visité le « Ventôse », qui est semblable au « Pluviose », pour prendre des dispositions en vue de l'extraction des corps qui, dans la coupe morte du submersible, seront enveloppés de toile et hissés à quai sur un glissière.

Cette funèbre opération aura lieu quai de la Colonne, devant les bureaux des officiers du port, où une tente a été dressée.

On procède actuellement à l'installation d'une double rangée de poteaux, élevés de deux mètres, qui seront recouverts de bâches, de manière à former un couloir improvisé, qui mènera du quai dans le hangar en toile ondulée, qui servait autrefois à l'expédition de la marine.

On fermes les panneaux, ouverts en temps normal, en toile épaisse ; on a commencé, du reste, aujourd'hui, à tendre ces toiles ; 27 cercueils en chêne portant à l'intérieur un revêtement de plomb, sont prêts à recevoir les corps.

Envoi de gendarmes à Calais

Par ordre supérieur, 150 gendarmes du Pas-de-Calais, ont été dirigés samedi matin sur Calais, à l'effet de coopérer au service d'ordre.

Des soldats et du musique du 8^e de ligne de Saint-Omer assisteront aux funérailles

Le troisième bataillon du 8^e d'infanterie est prêt à partir pour Calais, ainsi que la musique du régiment.

Nos fantassins assureront le service d'ordre au moment où le « Pluviose » arrivera dans le port. Ils prendront part également aux funérailles solennelles des victimes de la catastrophe.

En vue de ce départ prochain, le drapeau du régiment a été transporté, vendredi matin, à la caserne de la Barre.

Don aux scaphandriers

M. le général d'Or, président du comité des Sauveteurs de Calais, va faire remettre, de la part de la Société de sauvetage des naufragés, une somme de cent francs pour être distribuée aux quatre scaphandriers qui ont procédé aux travaux de relevage du « Pluviose ».

Félicitations du Ministre

Calais, 4 juin. — Le ministre de la Marine

à féliciter les équipages des contre-torpilleurs « Escopette » et « Durandal » du dévouement qu'ils ont montré au cours des opérations de sauvetage. Il leur a annoncé que des récompenses leur seraient accordées.

L'amiral Boué de Lapeyrière retourne à Paris

Calais, 4 juin. — Le ministre de la Marine a repris à 1 heure 45 le train pour Paris.

Le Président de la République et M. Briand assisteront aux obsèques des victimes

Paris, 4 juin. — On confirme que le Président de la République assistera aux obsèques des victimes de la catastrophe du Pluviose. Le Président du Conseil accompagnera très vraisemblablement M. Fallières à Calais. La cérémonie aura lieu dans le courant de la semaine prochaine.

L'Exposition Internationale du Nord de la France (Roubaix 1911)

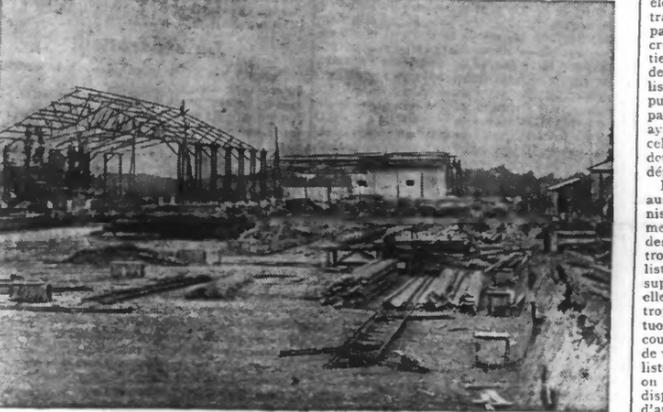
SUR LES CHANTIERS. -- L'ÉTAT DES TRAVAUX

Le public roubaixien porte un intérêt toujours croissant à l'œuvre de très haute portée économique que verra notre cité en 1911 ! Les visiteurs affluents sans relâche, suivant au jour le jour la genèse progressive de la ville qui va s'élever sous nos yeux.

Nous entrons maintenant dans une période d'activité incessante : Roubaix tient à justifier sa réputation acquise d'extrême égalité, et

sent leurs silhouettes laiteuses ; là aussi, treize fermes s'élèvent, puissantes ; leur portée est de 27 mètres. La façade du « Grand Palais » doit se développer sur 172 mètres ; sa superficie totale excédera quinze mille mètres carrés.

Notons en passant, contigü au « Grand Palais », le terrain en préparation qui recouvrira le Palais n° 4, réservé aux Chambres de



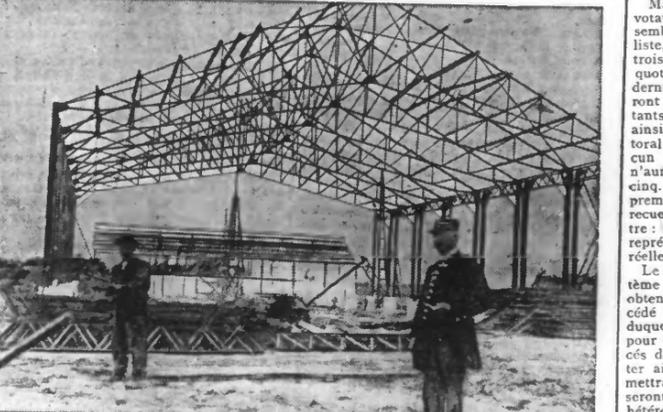
Une vue générale d'une partie des chantiers

chose inouïe dans l'histoire mondiale des expositions, veut ouvrir très exactement à l'heure annoncée.

D'ores et déjà les travaux de terrassement sont terminés là où vont s'élever les Palais proprement dits : la perspective de l'avenue rectiligne prévue, atteignant près de 600 mètres sur 30, ainsi que celle des artères de moindre importance en création, s'accuse nette-

commerce et à l'Enseignement Technique.

Nous atteignons maintenant l'emplacement qu'occupera « le Palais des métiers en activité » ; là aussi, le travail se poursuit, opiniâtre ; les fondations sont en bonne voie, les fermes et matériaux utiles gisent d'ailleurs à pied d'œuvre. Notre Palais n° 6 présentera une façade de cent mètres exactement ; c'est là que sera placée aussi la station centrale très



AU PREMIER PLAN : L'ossature métallique d'un palais DANS LE FOND : Un autre palais en construction

importante d'énergie électrique, appelée à desservir toute l'Exposition.

Plus loin et sur la même ligne presque ininterrompue, se s'élève le Palais n° 6, devant mesurer 1.700 mètres, ainsi que son frère jumeau, le « Palais des Sports » (n° 7) ; le sol y est complètement aménagé.

En atteignant l'extrémité Nord de l'avenue des Palais, nous remarquons une avenue latérale en préparation : c'est la large voie qui conduira au village flamand appelé à reconstituer de façon saisissante, animée, la vie de nos plantureuses campagnes.

Avant de quitter le Parc, presque au droit du Boulevard de Paris, entre la superbe statue de Napoléon et la Maternité Bonlieu, une construction assez fruste est presque achevée ; ce pavillon est appelé à recevoir les divers services administratifs et les bureaux de l'Exposition.

Les innombrables canalisations et conduites d'eau et de gaz sont fort avancées et seront complètement terminées avant la fin de juillet.

En résumé, en dépit de la situation climatologique si défavorable de l'hiver dernier, aucun retard sur les prévisions établies ne s'est encore produit. Notre entreprise se poursuit dans les conditions éminemment favorables.

Nouveaux projets de réforme électorale

Nous connaissons maintenant, dans ses grandes lignes, le projet de réforme électorale que soutiendra devant le Parlement, M. le président du Conseil. Le fonctionnement pratique s'en comprend sans peine ; on n'en saisis en revanche que difficilement l'idée directrice. C'est un curieux mélange du système majoritaire et de la représentation des minorités, mais il n'est guère possible de discerner le motif de telles dispositions.

Le quotient électoral se déterminera, non d'après le nombre des votants, mais d'après le nombre des électeurs inscrits, et le quotient original ; pour répartir équitablement et logiquement les sièges entre les différentes listes, il convient de ne tenir compte que des suffrages exprimés ; tout autre procédé relève de l'arbitraire et ne se peut justifier par une déduction ou un raisonnement de l'esprit. En arithmétique, les zéros n'ont aucune valeur et qu'est un abstentionniste sinon un zéro ? Ils prendront ici de l'importance et il ne sera pas rare, grâce aux combinaisons préconisées par M. Briand, de voir ainsi le tiers, la moitié et même les deux tiers des sièges attribués de ce chef à une liste sans cause légitime.

L'exemple que donne le communiqué officiel pour « démontrer » le nouvel appareil électoral, est d'une simplicité quelque peu contraire aux faits. « Si, dit-il, on suppose un département possédant 150.000 électeurs inscrits et ayant droit à cinq députés, le quotient électoral sera le résultat de la division de 150.000 par 5, soit 30.000. Chacune des listes en présence aura droit à autant de députés que la moyenne des suffrages obtenus par elle contiendra de fois 30.000. La liste ayant 60.000 voix aura droit à trois députés ; celle ayant obtenu 60.000 voix aura droit à deux députés et celle ayant 30.000 voix à un député. »

Le scrutin ne fournira jamais des chiffres aussi heureux. Tout d'abord, les abstentionnistes dont la proportion atteint ordinairement 20 p. c., abaisseront à 120.000 le nombre des votants... de sorte que déjà un siège se trouvera vacant... et le projet attribue à la liste qui aura le plus de voix. De droit, on suppose que les abstentionnistes votent pour elle ; l'hypothèse ne peut manquer de paraître trop hardie, d'autant que, par les mille détours de notre législation électorale, beaucoup d'abstentionnistes supposés ne sont pas de véritables abstentionnistes. La révision des listes est entourée d'innombrables difficultés, on ne parvient pas à faire rayer des individus disparus qui sont certainement inscrits en d'autres lieux. Ces doubles emplois encombrant inutilement les registres communaux ; cela prendra une gravité exceptionnelle quand l'existence de ces électeurs fictifs, sans relation avec le canton, n'ayant aucun intérêt à défendre, viendra contrebalancer la volonté des électeurs vrais et fausser le mécanisme de la représentation parlementaire. Le projet Briand devrait donc se compléter par une reorganisation complète et minutieuse de notre code électoral. On a parlé de ne pas voter plus désormais qu'il en reste quelques-uns inscrits sur les listes électorales, à peine de la plus odieuse injustice.

Mais continuons l'expérience. Des 120.000 votants, supposons... et rien n'est plus vraisemblable, — que 41.200 votent pour une liste, 36.900 pour une autre, 29.700 pour une troisième et 12.200 pour la quatrième. Le quotient électoral restant 30.000, les deux dernières listes qui ne l'ont pas atteint, n'auront aucun député. La liste des 41.200 votants verra nommer l'un de ses membres, ainsi que celle des 36.900, le quotient électoral n'étant compris qu'une fois dans chacune de ces nombres. La proportionnalité n'aura donc attribué que deux sièges sur cinq. Les trois autres seront dévolus à la première liste, uniquement parce qu'elle aura recueilli un peu plus de suffrages que l'autre ; elle aura, en dernière analyse, quatre représentants sur cinq, quoiqu'elle ne vaille réellement que le tiers des votants !

Le résultat est pire encore qu'avec le système actuel. Car, aucune des listes n'ayant obtenu la majorité absolue, il aurait été procédé à un autre tour de scrutin, au cours duquel, par suite d'alliances multiples ou pour quelque autre cause, les électeurs évincés des listes en minorité auraient pu reporter ailleurs leurs voix. On ne le leur permettrait plus. Ne comprend-on pas qu'ainsi seront favorisées les combinaisons les plus hétéroclites, et cela dès l'ouverture de la période électorale ?

La représentation proportionnelle a pour but et pour raison d'être l'accession au pouvoir de tous les partis, suivant leur force respective. Tout citoyen doit être mis à même de voter pour le candidat dont les théories concordent avec les siennes. Avec le procédé que propose le gouvernement, il n'en sera pas ainsi ; car le seul objectif que se proposent les politiques avisés, consistera à réunir sur leurs noms le plus grand nombre de voix, pour recueillir ainsi les places que la bizarrerie d'un texte illogique aura mises à leur disposition. L'élection ne sera donc plus qu'une vulgaire loterie où le hasard déciderait. Nous attendons et nous voulons autre chose ; la dignité du pays, le respect du suffrage universel commandent que le Parlement nous donne une vraie représentation proportionnelle.

P. D.

frères, chacun de ses frères a huit frères aînés, et ça ferait 64. C'est impossible !...

Un vrai brave est doux et modeste dans le commerce de la vie : il garde toute sa fierté pour le combat.

La ROCHEFOUCAULT.

CHRONIQUE FÉMININE

La femme et les affaires

La femme est-elle faite pour les affaires, doit-elle partager la vie et les travaux de son mari, sera-t-elle pour lui l'auxiliaire précieux, la collaboratrice intelligente, le conseil éclairé ? ou bien, comme d'aucuns le prétendent, doit-elle uniquement se cantonner dans l'administration du ménage qui doit suffire à son activité, à sa santé, à sa résistance morale ? Est-elle une aide réelle dans les affaires, ou un obstacle à leur essor ?

L'homme qui n'a de comptes à rendre à personne, qui s'est affranchi de toute tutelle concilière, dont les envolées gardent toute la hardiesse masculine, qui n'est jamais paralysé par une prudence qu'il qualifie d'exagérée et qui coupe les ailes à l'impitoyable, est-il en meilleure posture devant le succès, que celui dont la femme mesure l'effort, modère l'élan, précise l'entreprise, et ménage les réserves ? Est-ce une force ou une faiblesse débilite de rentrer au logis le front serain après une rude journée ; de mettre un masque sur son visage pour échapper à l'interrogatoire bienveillant, amical, d'un dévouement qui ne demande qu'à s'exercer ?

La femme est-elle, oui ou non, l'amie qui doit partager la bonne et la mauvaise fortune, qui doit consoler l'échec, fortifier, encourager le succès ? Peut-elle s'imposer et peut-on lui imposer le désintéressement complet des affaires qui font la vie du mari ? Est-ce sage de s'établir un divorce entre la vie extérieure de l'homme et sa vie familiale ? L'une ne doit-elle pas être le soutien et le réconfort de l'autre ?

A notre époque de féminisme, où les destinées de la femme l'affranchissent contre les préventions surannées, n'y a-t-il pas un juste milieu entre une indépendance pour laquelle elle n'est pas faite, et une vie mondaine qui la met en marge de la vie de travail de son mari ?

L'homme le plus fort, le plus résistant, qui prétend se suffire dans les épreuves comme dans la réussite, n'aura-t-il pas une heure de faiblesse et d'abandon, où des éléments étrangers recueilleront ses confidences, écouteront ses plaintes, et prendront dans sa vie la place de la mère et de la femme ?

Tel est l'éternel problème, toujours agité, jamais résolu. Il est bien complexe, en effet, et la solution est aussi variable que les éléments qui le composent.

L'expérience de la vie nous enseigne que jamais une femme de jugement n'a nui à la fortune de sa maison en s'intéressant aux affaires du mari.

Mettez une démarcation entre les choses que l'on veut connaître et celles que l'on veut ignorer, c'est mettre des limites au droit d'aimer, de travailler, de prévoir et de consoler.

Associer deux vies, c'est mettre en commun ses soucis, ses souffrances, ses luttes et ses joies.

C'est se faire chacun le consolateur, le soutien et le réconfort de l'autre, c'est courir les mêmes risques, partager le même bonheur.

En général, la femme est faite pour les occupations familiales ; retenue chez elle par ses multiples devoirs de mère et d'épouse, elle ne peut prendre une part active aux travaux de son mari, surtout s'ils s'exercent au dehors ; mais au lieu d'y rester indifférente, elle peut s'y intéresser en partageant ses soucis, en l'interrogeant amicalement sur ses travaux, en donnant à l'occasion un avis motivé, dicté par la bienveillance, et non imposé avec une autorité déplacée.

On peut donc émettre en principe que la femme n'a pas le droit de se désintéresser, de parti pris, des affaires de son mari, que de son côté, le mari a le devoir de la tenir au courant de sa situation.

Si celui-ci la tient à l'écart et se montre intransigent sur ce chapitre, elle doit sacrifier son amour-propre à la paix de son foyer. Mais elle n'est pas dispensée de veiller sur le bonheur de son conjoint, de lui alléger la charge dans la mesure du possible, de lui témoigner sa confiance.

Petit à petit, elle entrera dans sa vie comme l'élément complémentaire, en attendant d'en devenir l'élément essentiel, indispensable.

Un jour viendra, où un conseil habilement donné et suivi avantageusement lui ouvrira, sur les destinées de sa maison, une porte jusque là fermée ; à elle de garder modestement la place en devenant l'auxiliaire habile, l'appui discret et le réconfort aux heures difficiles.

La femme est une aide précieuse quand elle est pondérée, intelligente, et qu'elle met son cœur et sa raison au-dessus de l'amour-propre ; elle devient un obstacle, quand elle met sa volonté au service de la passion et qu'elle apporte, avec un esprit trop mesquin, une certaine étroitesse de vue qui nuit au développement de toute entreprise.

L'homme qu'aucun conseil n'a erré, qu'aucune prudence ne modère, peut s'égarer dans la voie d'une présomption danneuse. Un

Choses et Autres

Le syndicat des douaniers vient d'élire son secrétaire général.

Oui, il était marqué depuis longtemps.

— A la craie ?

Calino, homme de science :

On parlait devant lui d'un ami qui a huit frères.

— Huit frères ? L'écrie-t-il, alors, s'il a huit

frères, chacun de ses frères a huit frères aînés, et ça ferait 64. C'est impossible !...

Un vrai brave est doux et modeste dans le commerce de la vie : il garde toute sa fierté pour le combat.

La ROCHEFOUCAULT.

La femme est-elle faite pour les affaires, doit-elle partager la vie et les travaux de son mari, sera-t-elle pour lui l'auxiliaire précieux, la collaboratrice intelligente, le conseil éclairé ?

Est-elle une aide réelle dans les affaires, ou un obstacle à leur essor ?

L'homme qui n'a de comptes à rendre à personne, qui s'est affranchi de toute tutelle concilière, dont les envolées gardent toute la hardiesse masculine, qui n'est jamais paralysé par une prudence qu'il qualifie d'exagérée et qui coupe les ailes à l'impitoyable, est-il en meilleure posture devant le succès, que celui dont la femme mesure l'effort, modère l'élan, précise l'entreprise, et ménage les réserves ?

Est-ce une force ou une faiblesse débilite de rentrer au logis le front serain après une rude journée ; de mettre un masque sur son visage pour échapper à l'interrogatoire bienveillant, amical, d'un dévouement qui ne demande qu'à s'exercer ?

La femme est-elle, oui ou non, l'amie qui doit partager la bonne et la mauvaise fortune, qui doit consoler l'échec, fortifier, encourager le succès ?

Peut-elle s'imposer et peut-on lui imposer le désintéressement complet des affaires qui font la vie du mari ?

Est-ce sage de s'établir un divorce entre la vie extérieure de l'homme et sa vie familiale ?

L'une ne doit-elle pas être le soutien et le réconfort de l'autre ?

A notre époque de féminisme, où les destinées de la femme l'affranchissent contre les préventions surannées, n'y a-t-il pas un juste milieu entre une indépendance pour laquelle elle n'est pas faite, et une vie mondaine qui la met en marge de la vie de travail de son mari ?

L'homme le plus fort, le plus résistant, qui prétend se suffire dans les épreuves comme dans la réussite, n'aura-t-il pas une heure de faiblesse et d'abandon, où des éléments étrangers recueilleront ses confidences, écouteront ses plaintes, et prendront dans sa vie la place de la mère et de la femme ?

Tel est l'éternel problème, toujours agité, jamais résolu. Il est bien complexe, en effet, et la solution est aussi variable que les éléments qui le composent.

L'expérience de la vie nous enseigne que jamais une femme de jugement n'a nui à la fortune de sa maison en s'intéressant aux affaires du mari.

Mettez une démarcation entre les choses que l'on veut connaître et celles que l'on veut ignorer, c'est mettre des limites au droit d'aimer, de travailler, de prévoir et de consoler.